

MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE  
ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT  
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PÉDAGOGIQUE

UNITÉ D'ENSEIGNEMENT :

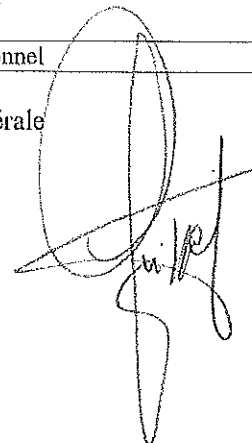
**Gâteaux de voyage et  
douceurs de l'heure du thé**

CODE DE L'U.E.: 433117U11E1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION: 401
-----------------------------	-----------------------------------

La présente demande émane du réseau:

<input checked="" type="checkbox"/> organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles	<input type="checkbox"/> Libre subventionné professionnel
<input type="checkbox"/> Officiel subventionné	<input type="checkbox"/> Libre subventionné non professionnel

Identité du responsable du réseau : (1) Catherine GUISSSET, Directrice Générale  
Date et signature (1) : Le 17 août 2021



1. Finalités de l'Unité d'enseignement : reprises en annexe n° 1 (1 page)

2. Capacités préalables requises : reprises en annexe n°2 (1 page)

3. Niveau et classement de l'unité d'enseignement :

Enseignement secondaire	<input checked="" type="radio"/> du niveau inférieur	<input type="radio"/> du niveau supérieur
de	<input checked="" type="radio"/> transition	<input type="radio"/> qualification

4. Acquis d'apprentissage : repris en annexe n° 3 (1 page)

5. Programme du ou des cours:

Repris en annexe n°4 (2 pages)

6. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 5 (1 page)

7. Chargé(s) de cours: Repris en annexe n° 6 (1 page)

8. Horaire minimum de l'unité d'enseignement :

Dénomination du (des) cours (1)	Classement du (des) cours	Code U	Nombre de périodes	Code fonction
Hygiène et sécurité	CT	B	4	
Technologie	CT	B	6	
Pratique professionnelle	PP	L	54	
<u>Part d'autonomie</u>		P	16	
Total des périodes			80	

9. Tableau de concordance (à approuver par le Conseil général)

Repris en annexe n° 7 (1 page)

10. Réserve au Service de l'inspection de l'enseignement de promotion sociale:


a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Avis de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE (4) - ~~PAS D'ACCORD~~ (4)

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : ....29/10/2021.....Signature :

  
p.o. Pierre Duchatelet  
Inspecteur

### Instructions

(1) A compléter

(2) Réserve à l'administration

(3) Il s'agit du code du domaine de formation au sens de l'A.G.C.F. du 8 septembre 1997 déterminant les domaines de formation dans l'enseignement de promotion sociale : ce code est proposé par le réseau et avalisé par l'inspection.

(4) Biffer la mention inutile ou cocher la mention utile

(5) Voir annexe 27 - tableau des codes « U »

**U.E. : Gâteaux de voyage et  
douceurs de l'heure du thé**

## **1. Finalités de l'Unité d'enseignement**

### **1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

### **1.2. Finalités particulières**

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- d'acquérir des compétences techniques et pratiques pour réaliser des gâteaux de voyage et les produits sucrés traditionnellement proposés dans les salons de thés ;
- de développer l'imagination et la créativité en s'appuyant sur les saisons, les recettes des maîtres pâtisseries, de « recyclages » de firmes spécialisées dans les tendances actuelles... ;
- d'appliquer les procédures de gestion des risques alimentaires et de sécurité spécifiques à ce type de produits tant dans leur préparation que dans leur conservation ;
- de développer des compétences de communication d'observation et de réflexion technique.

**U.E. : Gâteaux de voyage et  
douceurs de l'heure du thé**

## 2. Capacités préalables requises

### 2.1. Capacités

#### En français,

- lire et comprendre un message simple, lié à la vie quotidienne, plus précisément :
  - lire couramment, avec une prononciation correcte et en respectant les pauses de sens correspondant à la ponctuation ;
  - répondre à des questions de compréhension pour, par exemple, retrouver des informations explicites ;
  - consulter des ouvrages de références familiers, tels que dictionnaires, annuaires, tables de matières ;
- s'exprimer oralement et par écrit :
  - produire des énoncés variés (informatifs, narratifs, injonctifs, expressifs), au message simple mais clair ;

A l'oral, le débit sera fluide et la prononciation correcte.

L'écrit respectera les règles fondamentales d'orthographe, la ponctuation, les majuscules et l'écriture sera lisible.

#### En mathématiques,

- savoir calculer :
  - maîtriser le système de numération de base 10 ;
  - opérer sur les nombres naturels et les décimaux positifs limités (addition, soustraction, multiplication, division) ;
  - connaître les produits de deux nombres naturels inférieurs à 10 ;
  - prendre une fraction d'un nombre ;
  - calculer un pourcentage d'un nombre ;
- savoir structurer l'espace et ses composants :
  - reconnaître et différencier les solides et les figures planes classiques ;
- savoir mesurer :
  - pratiquer les conversions de mesures de longueur, d'aire, de volume, de capacité, de masse, de durée, de monnaie et d'angle (cas simples).

### 2.2. Titre pouvant en tenir lieu

CEB

**U.E. : Gâteaux de voyage et  
douceurs de l'heure du thé**

**4. Acquis d'apprentissage**

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable :

*en se conformant aux règles d'hygiène selon la législation en vigueur et dans le respect du Guide des Bonnes Pratiques de la pâtisserie,  
en respectant les règles de sécurité, de manière autonome,  
en organisant et en maintenant en état sanitaire son poste de travail à chaque étape de préparation, de fabrication et de stockage*

- d'exécuter en autonomie les tâches conduisant à la réalisation de gâteaux de voyage et de produits sucrés généralement proposés dans les salons de thés (crêpes, macarons, petits fours, gaufres...);
- de justifier les choix opérés pour assurer la gestion des risques alimentaires et de la sécurité;

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- la précision des gestes professionnels dans la réalisation des tâches ;
- la finesse et l'originalité des réalisations ;
- le bon usage du vocabulaire technique usuel.

**U.E. : Gâteaux de voyage et  
douceurs de l'heure du thé**

## 5. Programme

L'étudiant sera capable :

**pour toutes les activités d'enseignement de cette unité d'enseignement :**

- d'adopter un comportement conforme aux normes d'hygiène et de sécurité, de la législation en vigueur dans la pâtisserie ;
- d'appliquer les règles de bonnes pratiques en usage dans la pâtisserie ;
- de s'informer à partir de documents mis à sa disposition ou qui sont le fruit d'une recherche personnelle ;

### en technologie de l'hygiène et la sécurité

- de contrôler la qualité des produits ;
- d'identifier les règles d'emballage, d'étiquetage à la réception des marchandises comme avant la mise en conservation des produits ;
- d'identifier le matériel servant à la réalisation des gâteaux de voyage et des produits sucrés traditionnellement proposés dans les salons de thés, de traiter ces différents éléments en conformité avec les règles d'hygiène et de sécurité.

### en technologie

- Identifier les allergènes dans les créations (fruits secs, colorants, cacao, amidon, chocolats de couverture, céréales, produits laitiers, œufs...) ;
- Identifier les matières premières de base et les critères de fraîcheur et qualité de celles-ci et en spécifier les différentes utilisations possibles ;
- Restituer les méthodes courantes de fabrication des gâteaux de voyage et des produits sucrés traditionnellement proposés dans les salons de thés ;
- Utiliser le vocabulaire technique et définir les principaux termes en usage.

### en pratique professionnelle

- Sélectionner et préparer les matières premières, le matériel et les moules nécessaires à la réalisation des gâteaux de voyage et des produits sucrés traditionnellement proposés dans les salons de thé ;
- Utiliser les différents matériels de manière professionnelle ;
- Réaliser et cuire des gâteaux légèrement levés et les préparations à base de pâte tendre types cakes, quatre-quarts, financiers, gâteaux bretons, basques et normands, les produits secs types cookies, biscuits, petits fours, macarons..., les pâtes liquides (crêpes, gaufres de Bruxelles) en respectant les consignes et les mettre en œuvre pour créer les produits demandés;
- Décorer les gâteaux de voyage selon les recettes et le choix des moules (glaçages, décors en chocolat, miroir, confiture de décoration...);
- Présenter sur assiette les crêpes, les gaufres de Bruxelles en suivant les consignes ;
- Jouer avec les différentes structures et formes afin de rendre les gâteaux de voyage et produits sucrés traditionnellement proposés dans les salons de thé attrayants et bons à la dégustation (critères organoleptiques analysés sur base de dégustations communes) ;
- Mettre en application les différentes étapes qui permettront de respecter les conditions de conservation, de transport des produits finis ;
- Eviter les gaspillages et les erreurs « professionnelles ».

**Annexe 5**  
**le 23/06/2021**

**U.E. : Gâteaux de voyage et  
douceurs de l'heure du thé**

**6. Constitution des groupes ou regroupement**

Aucune recommandation particulière.



**Annexe 6**  
**le 23/06/2021**

**U.E. : Gâteaux de voyage et  
douceurs de l'heure du thé**

**7. Chargé(s) de cours**

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

Annexe 7  
le 23/06/2021

U.E. : Gâteaux de voyage et  
douceurs de l'heure du thé

**TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A L'UNITE D'ENSEIGNEMENT**

Date de dépôt : \_\_\_\_\_ Date d'application : \_\_\_\_\_  
 Date d'approbation : \_\_\_\_\_ Date limite de certification : \_\_\_\_\_

Gâteaux de voyage et  
douceurs de l'heure du thé

Code régime 1 provisoire	Code domaine de formation et/ou Code domaine études supérieures	Intitulé régime 1 provisoire	Code régime 1 définitif /provisoire	Code domaine de formation et/ou Code domaine études supérieures	Intitulé régime 1 définitif / provisoire
433117UMEA	401	Gâteaux de voyage et douceurs de l'heure du thé	Néant	Néant	Néant